



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/La-justice-face-aux-inegalites>

# La justice face aux inégalités

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 2010 à nos jours - Année 2011 - N° 1117 - février 2011 -

Date de mise en ligne : samedi 19 mars 2011

Date de parution : février 2011

## **Description :**

Eloi Leymarie trouve, dans la théorie du républicanisme, des raisons de préférer, à la REdistribution social-démocrate, une économie vraiment distributive.

---

**Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés**

---

**L'accumulation capitaliste a pour effet, entre autres, de creuser systématiquement le fossé entre riches et pauvres. Pour corriger les plus insupportables inégalités, la social-démocratie a prôné la REdistribution : imposer les plus riches pour que l'État-Providence puisse verser une aide à ceux que la naissance défavorise injustement. Cette réforme est aujourd'hui remise en question, sous différents prétextes : elle taxe des revenus légalement acquis, elle déresponsabilise ceux qui en bénéficient, etc. Pour le philosophe J.- F. Spitz, il est impossible de corriger individuellement les injustices économiques, c'est donc la société qui doit être juste. Analysant ce point de vue, qu'il qualifie de "républicanisme", Éloi LEYMARIE montre ici que revenir ainsi vers une véritable distribution primaire des richesses, c'est supprimer trois injustices : le fait que l'argent puisse rapporter de l'argent, la hiérarchie inégalitaire de la division du travail, la relation entre argent et pouvoir politique :**

Dans son livre Pourquoi lutter contre les inégalités ? [1], Jean-Fabien Spitz [2] pose la question des inégalités économiques au travers du prisme de la justice. Il participe ainsi du renouveau de la philosophie politique initié par John Rawls [3]. Il permet au lecteur français d'accéder aux termes anglo-saxons d'une controverse fondamentale toujours très vive en France : les inégalités économiques dont on sait aujourd'hui qu'elles s'accroissent, sont-elles justes ou injustes ? À partir de quelle conception partagée de la justice pouvons-nous les juger ? Enfin, le système de redistribution (impôts, allocations...) qui tente de les réduire est-il légitime ?

Spitz présente successivement trois options de justice économique. Il s'agit bien d'une approche théorique mais l'ordre de présentation de ces options rappelle la chronologie politique. Après s'être largement imposée, la social-démocratie est en crise. Elle est combattue puis remplacée par un consensus néolibéral entre la gauche et la droite gouvernementales qui prône le mérite et les choix responsables. Et c'est devant les ravages du marché et du capitalisme que J.-F. Spitz préconise clairement la dernière option présentée comme celle qui doit mettre un terme aux renonciations actuelles à la justice sociale : le républicanisme.

## 1" L'option social-démocrate

L'auteur présente d'abord la conception de justice économique telle qu'elle prédomine en Europe et plus particulièrement en France : les inégalités paraissent injustes puisque très largement liées aux filiations sociales. C'est ce que Bourdieu appelait la reproduction : la probabilité pour l'enfant de connaître le même statut social que ses parents est élevée. À travers la transmission des capitaux, tant matériels que culturels ou symboliques, l'enfant hérite d'un destin socio-économique. Si on ajoute à ce phénomène de reproduction le fait que les rapports de classe sont aussi des rapports de force, les inégalités liées à la naissance sont indéfendables et la redistribution des richesses justifiée. Nous reconnaissons ici l'option social-démocrate, celle de l'État-Providence qui tente d'égaliser les chances et de favoriser la mobilité sociale. Certes, du libre exercice des dispositions de chacun, de nouvelles inégalités pourraient bien voir le jour. Elles seront cependant acceptables par tous puisque très réduites à l'issue d'une compétition non-biaisée [4]. C'est cet égalitarisme de principe (les inégalités ne révèlent que l'injustice) qui concentre le feu des critiques.

## 2" L'option des choix responsables

En effet, ce premier modèle est en crise pour au moins deux raisons : D'une part, il n'aurait pas suffisamment pris en compte d'autres facteurs d'inégalité dont les effets mériteraient pourtant eux aussi d'être compensés. La loterie génétique par exemple (certains individus sont plus doués que d'autres) génère de toute évidence des inégalités tout aussi injustes que le milieu social. Par exemple, un QI élevé n'est pas une affaire de mérite mais de hasard. Est-il juste de profiter ou de subir le hasard ? Parce que « les individus ne sont pas tenus d'affronter seuls l'incontrôlable [5] », le système redistributif doit compenser les inégalités issues du hasard (génétique ou autre).

D'autre part, la social-démocratie est discréditée parce qu'à redistribuer sans cesse elle déresponsabilise les bénéficiaires des transferts et favorise l'assistanat. S'il est juste d'intervenir sur des facteurs indépendants des individus, la contrepartie logique de ces interventions est que ces individus doivent assumer les conséquences de leurs choix.

Ces corrections apportées à la social-démocratie définissent l'option des choix responsables. Sa force réside dans la simplicité d'un seul principe : les individus supportent seuls les effets de leur responsabilité et en commun ceux du hasard auquel ils sont exposés. Contrairement à l'option précédente, qui les considère toutes injustes a priori, celle-ci tente de distinguer parmi les inégalités constatées celles - injustes - qui relèvent du hasard de celles - justes - qui révèlent des choix plus ou moins efficaces.

Remarquons que l'option des choix responsables manie des notions proches du libéralisme de l'homo oeconomicus (choix, mérite, responsabilité). Ce dernier cherche à limiter les motifs de redistribution pour deux raisons. D'abord, il est injuste de prélever les ressources de celui qui n'a enfreint aucune loi pour les obtenir. C'est l'impôt qui est un vol. Ensuite, la société doit aussi répondre aux besoins matériels de ses membres en libérant la création de richesses. Or, par certains aspects, la redistribution est un frein à la réalisation de ce deuxième objectif de maximisation de l'utilité : l'État-providence ne risque-t-il pas d'aider ceux qui ont arbitrés contre le travail ? De pénaliser les plus prudents ? De donner à tous le sentiment que leurs décisions sont sans enjeux ? Il n'encourage pas les travailleurs puisqu'ils ne bénéficieront pas, à terme, de l'intégralité de leur effort. Bref, trop de redistribution tue la redistribution et, au final, la taille du gâteau diminue et tous y perdent. Les néolibéraux pensent ainsi que la croissance « est en elle-même la clef des problèmes de justice [6]. »

### 3" L'option républicaniste

À son tour, ce second paradigme de la justice économique rencontre, outre des défis pratiques (comment distinguer hasard et choix responsables ? comment compenser le hasard ?), des difficultés d'ordre politique. En effet, « la responsabilité est une valeur morale dont l'introduction dans la théorie politique aboutirait à une gigantesque régression par rapport au mouvement intellectuel qui a permis d'accéder à l'idée que, dans une société complexe, les interdépendances et les connexions sont telles qu'il devient impossible de prétendre que quiconque est en un sens pertinent responsable de la situation qui est la sienne. [...] En tout état de cause, la tentative pour dire quelle est la contribution de l'individu au produit social et pour proportionner sa rétribution à cette contribution est vaine. [7] » Le même raisonnement s'applique à la notion de mérite qui « découle des institutions au lieu de les fonder ». Bref, la justice est la propriété d'institutions, pas de situations personnelles. En définitive, le plus simple consiste à abandonner cette seconde conception de la justice au profit d'une troisième option : une société est juste « parce qu'elle bâtit une structure sociale qui permet à tous ses membres de mener une existence autonome, indépendante, humaine et décente, marquée par l'absence de domination et de contrainte [8]. » Une telle structure « maximise les perspectives des moins favorisés plus que tout autre système possible [9]. »

Le déplacement est de taille. Les inégalités ne sont plus justes ou injustes en elles-mêmes mais de par le rapport de plus ou moins grande compatibilité qu'elles entretiennent avec les exigences de la structure sociale. La réponse à la question « est-ce que chacun détient ce qui lui revient en toute justice ? » importe peu tant que personne « ne

détient la puissance de dicter aux autres la forme des rapports mutuels [10] ». Au-delà de savoir s'il est légitime de posséder, cette nouvelle option affirme qu'il est illégitime de dominer. La justice redistributive trouve ici un nouvel emploi : un emploi proprement politique. Cette nouvelle conception de la justice comme non-domination, nous la qualifierons de républicaniste. Elle rejoint la définition de la liberté dans la théorie républicaniste : une liberté comprise comme non-domination [11].

## 4" Les limites de l'option républicaniste

Que penser de cette présentation des différentes théories de la justice sociale ? En première approximation, les arguments développés pour étayer les trois paradigmes ne nous semblent pas à la hauteur des rapports de force actuels. Un peu à la manière des droits de l'homme, la justice peut facilement être réduite à un formalisme juridique sans portée réelle, ou plutôt avec une portée idéologique de justification de l'ordre établi. À plus fortes raisons si elle est déclinée en principes abstraits, une approche par la justice paraît peu opératoire. D'ailleurs, je ne suis pas toujours convaincu par l'auteur dans son ambition de faire du républicanisme une issue qui redonne potentiellement un contenu au clivage gauche-droite. En France, tous les partis gouvernementaux se réclament de la République, des valeurs républicaines, etc..., mais leur politique commune n'en est pas moins violente [12]. Pourquoi cette théorie politique, qui s'en tient à une énième justification des transferts sociaux, n'échouerait-elle pas comme les précédents "sursauts républicains" ?

En l'état, le républicanisme proposé (républicanisme redistributif) par J.-F. Spitz n'est pas en mesure de s'attaquer aux grandes structures du néolibéralisme (marché, contrat, concurrence, hiérarchie...). Les effets politiques du principe de non-domination (l'émancipation des hommes) prendront en revanche toute leur envergure critique si nous quittons le débat sur la redistribution pour investir, en amont, celui de la distribution. Il ne s'agit plus tant de corriger les inégalités après coup que d'intervenir sur les structures qui les génèrent. Autrement dit, quitte à bâtir une structure institutionnelle juste pour permettre aux citoyens une vie décente et autonome, et plutôt que de redistribuer, pourquoi en effet ne pas tenter de mieux distribuer [13] ?

## 5" Mieux distribuer ? Défaire trois structures injustes

Revenir vers la répartition primaire des ressources permet de constater que celles-ci sont abondantes mais que notre économie libérale en organise savamment la pénurie. Ce sont donc les formes d'organisation sociale et la manière dont les richesses circulent qui sont un obstacle au progrès vers une société plus juste. À l'instar de la justice, les structures du républicanisme doivent donc être distributives plutôt que redistributives. Or, mieux distribuer, c'est revenir sur trois structures injustes, intimement liées entre elles :

### 1. L'autorémunération de l'argent

La première structure de rémunération injuste de notre système économique, c'est le capital. Dans le système capitaliste, l'argent va à l'argent. Je ne reviendrai pas sur l'idée que cette autorémunération de l'argent suppose un travailleur dominé. C'est tout le problème de la propriété en entreprise qui est en cause. La financiarisation actuelle, pour laquelle l'accumulation devient une fin en soi, en dehors de toute réalité humaine, révèle deux choses intéressantes et peut être inédites à ce degré. D'abord, la crise a montré à quel point la privatisation des profits n'a d'égale que la socialisation des pertes. Contrairement à ce qu'a pu faire croire la sophistication financière, le risque, le fameux risque qui justifie le gain, n'a pas disparu pour tout le monde : ce sont finalement les populations nationales qui l'assument quand les États sauvent les banques de la faillite. À ce petit jeu, les financiers ne peuvent

que gagner et les populations ne peuvent que perdre.

Ensuite, le travail dominé ne permettant plus de vivre décemment, nous serons bientôt tous sollicités pour devenir nous-mêmes capitalistes : actionnaires de notre entreprise, propriétaires de notre logement, sociétaires d'un fonds de placement ou de pension pour notre retraite et les études de nos enfants...

Inutile de dire que de cette rémunération-là, nous ne voulons pas, pas plus que nous n'acceptons la vision utilitariste qu'elle suppose : la famille finit par être "gérée" comme une entreprise avec du capital, des "ressources humaines" et un "management" destiné à rentabiliser l'existence de chacun.

### 2. Le marché du travail divisé

La division du travail a transformé le monde des travailleurs en une gigantesque pyramide sociale. À la base, des emplois peu qualifiés et peu rémunérés, des tâches d'exécution souvent pénibles et méprisées socialement. En haut, le prestige, l'argent, le pouvoir. Entre ces deux extrêmes, un feuilletage hiérarchique. Une telle structure sociale est donc intrinsèquement, fonctionnellement, inégalitaire et hiérarchique. À tous les étages, le nombre de places est limité, il est donné a priori, ce qui exclut quantité de possibilités du jeu social (par exemple que tous soient égaux, ou que ceux capables d'occuper les postes les plus gratifiants soient nombreux) et cela, quels que soient les efforts et les persévérances des individus. Dans une telle configuration, la réussite de ceux du haut repose a priori sur l'échec de ceux du bas, les uns ne progressant que contre les autres.

Le marché du travail a alors pour fonction de répartir les travailleurs au sein de la pyramide : leur mise en concurrence partage d'abord ceux qui occuperont un poste, des autres, qui resteront chômeurs ; elle détermine ensuite leur étage ; enfin elle fixe leur rémunération. Pour ce dernier aspect, il faut reconnaître que le marché est a-juste, en ce sens qu'il est sans rapport avec la justice, incapable donc de justifier les niveaux de rémunération ou les écarts entre les niveaux. Création de richesse, utilité, responsabilité, risque, mérite... aucun de ces critères ne parviendra à légitimer les différences actuelles. De l'aveu même des libéraux, le rôle du marché est de faire grossir le gâteau, pas de juger la taille des parts.

### 3. L'allocation conjointe des ressources

C'est certes banal à rappeler, mais toujours aussi scandaleux : l'argent et le pouvoir vont toujours de pair. La troisième structure distributive injuste sur laquelle un républicanisme social conséquent doit donc revenir est l'allocation conjointe des ressources matérielles et symboliques. Nous venons de le voir, c'est d'abord vrai dans le domaine de l'entreprise où le pouvoir de décider est proportionnel à la rémunération ou à la propriété.

C'est vrai aussi, plus largement, dans la vie sociale : la collusion entre les grandes fortunes et le personnel politique n'est plus aujourd'hui à démontrer : financement des campagnes, influence sur les politiques fiscales, lobbying en tous genres... Le problème de la répartition des ressources économiques pose donc celui des impacts sociaux de l'usage que l'on en fait. Les ressources économiques confèrent du pouvoir politique. Bien des fois, l'argent sert à peser dans des sphères publiques auxquelles il ne devrait pas avoir accès. En même temps qu'il se cumule à la richesse, le pouvoir la garantit et la conforte.

## 6" Resocialiser l'économie

Alors que la dimension sociale de l'homme est une évidence, le néolibéralisme parvient malgré tout à imposer l'idée

que seuls le règne de la propriété individuelle, la hiérarchie et la concurrence généralisée doivent répartir les ressources ! La justice ? La démocratie ? « Soyez réaliste, nous rétorque-t-on, l'entreprise n'est pas destinée à être juste ou équitable, son objectif est de créer de la richesse. » L'économie bénéficie, à bien des égards, d'un statut d'extraterritorialité par rapport à la sphère sociale. Les principes communs ne s'y appliquent pas, de sorte que c'est la domination qui structure les rapports sociaux. Comme théorie de la non-domination, le républicanisme trouve assurément ici un terrain de prédilection. Justement, le républicanisme apporte une contribution qui pourrait bien être décisive, si on consent cependant à appliquer son principe à la distribution. Là, encore une fois, il ne s'agit pas de construire une justice sociale au sens d'éliminer les inégalités et d'égaliser les revenus. Marx est d'ailleurs très dur avec l'idée de « distribution équitable » qui n'est selon lui qu'une « pacotille hors d'usage » quand elle devient une finalité à part entière. Il dira même « qu'on avait tort de faire si grand cas de ce qu'on appelle la distribution et de mettre l'accent principal sur elle [14] ». Selon Allan Wood, « il ne croyait pas en une société d'égaux [15] ». Le républicanisme n'est peut-être pas égalitariste. Il permet cependant de défaire des structures de distribution inégalitaires.

En tout cas, le projet d'une société décente qui permette à chacun de vivre de manière autonome ne se réalisera pas par la seule redistribution. Si, comme le pense J.-F. Spitz, la justice est une affaire de structure sociale, c'est bien la façon dont nous nous organisons et par laquelle nous sommes rémunérés qui est en cause. Alors, comment s'en sortir ? Quelle(s) direction(s) prendre ? Le débat est ouvert. Pour notre part, nous pensons que la re-socialisation de l'économie est incontournable. Il n'y aura pas de société décente et autonome sans remettre l'économie au service de l'homme et de ses projets de développement. Cela signifie d'abord que nous devons faire confiance aux hommes dans leur capacité à coopérer, à décider collectivement et démocratiquement de ce qui est utile et nécessaire pour le groupe. Ceux-ci sont capables de remettre en perspective les structures de l'injustice et de les remplacer par l'intérêt général : le revenu d'existence universel, la démocratie entre producteurs, la fin de la division du travail... autant d'idées et de propositions réalisables qui méritent que l'on se batte. Bien sûr, dans leur discours, les néolibéraux ne cessent de naturaliser les rapports sociaux pour que la résignation l'emporte : la hiérarchie est inévitable, l'ordre actuel est indépassable, l'histoire est finie... À cette hiérarchie, à cet ordre et à cette histoire, à toutes ces impossibilités, nous opposerons notre détermination, notre créativité et la mémoire de quelques bonnes formules de ceux qui se réclament de l'expérience : Hume, un libéral de la tradition écrivait en 1748 « le contraire d'un fait quelconque est toujours possible ». En 1922, Wittgenstein renchérisait « Il n'est d'impossibilité que logique ».

Alors, à la lutte !

*Post-scriptum :*

## devinette

L'ordre de la Légion d'honneur a été institué par Bonaparte en 1802, pour remercier officiellement des citoyens ayant rendu à la France un service tout à fait exceptionnel. Il comporte cinq classes dans l'ordre croissant de distinction : chevalier, officier, commandeur, grand officier, grand-croix.

Voici des extraits du discours prononcé par Nicolas Sarkozy, le 7 juillet 2009, faisant X grand-croix de la Légion d'honneur. Qui est X ?

« Vous êtes un personnage hors du commun. Votre ascèse et votre sobriété forcent le respect de tous... Vous nous rappelez que les capitaux n'ont pas d'autre destination que de servir des projets que chacun porte en lui. L'homme n'a pas à être soumis aux caprices du capitalisme et encore moins aux caprices de la spéculation. X, vous êtes un entrepreneur comme la France en compte peu... Vous êtes un patriote. Grâce à vous, notre pays peut saluer une industrie de classe mondiale. C'est un privilège réservé à moins d'une dizaine de pays dans le monde... La nation vous est reconnaissante de ce que vous faites. Vous êtes une publicité vivante pour les médicaments X... J'espère que chacun aura compris que c'est un grand Français que je vais décorer au nom de la République française. »

(réponse page 15)

---

[1] publié aux éd. Bayard, coll. Le temps d'une question, 2009.



[2] J.-F. Spitz est Professeur de philosophie à l'université Paris 1, spécialiste de philosophie politique.

[3] Rawls (1921-2002), professeur à Harvard, publie en 1971 Théorie de la justice. Cette oeuvre, qui fut rapidement considérée dans le monde anglo-saxon comme incontournable, a encore aujourd'hui une influence majeure : les auteurs se positionnent toujours par rapport à elle et prolongent sa réflexion.

[4] Dans l'optique sociale-démocrate, les coefficients personnels ne sont pas très différenciant.

[5] p. 105

[6] p. 9

[7] p. 185-186

[8] p. 96

[9] p. 114

[10] p. 140

[11] J.-F. Spitz est le spécialiste français de cette théorie développée par des auteurs anglo-saxons (J.G.A. Pocock, Q. Skinner...). Il a notamment traduit l'ouvrage essentiel de Philip Pettit *Républicanisme, une théorie de la liberté et du gouvernement* (éd. Gallimard, coll. NRF Essais, 444 p., 2004), et lui-même publié *Le moment républicain en France* (éd. Gallimard, coll. NRF Essais, 523 p., 2005).

[12] L'idée républicaine conserve cependant encore une certaine radicalité chez les intellectuels (le marxiste Denis Collin et son *Revive la République*, éd. Armand Colin, 231 p., 2005), au sein des mouvements contestataires (Irène Pereira fait du républicanisme social une des trois Grammaires de la contestation, éd. La Découverte, coll. Les empêchés de tourner en rond, 228 p., 2010), ou dans certains parti politiques (pour le PG, « la République est une revendication des classes les plus populaires contre l'ordre injuste de la société », Cf : <http://www.lepartidegauche.fr/education-populaires/copie-de-un-mot-un-jour/1784-republique>).

[13] La redistribution a aussi le désavantage de susciter l'insatisfaction des contributeurs comme des bénéficiaires (qui ont l'impression de systématiquement devoir user de la charité publique).

[14] Toutes ces citations de Marx sont tirées de la Critique du programme du Gotha.

[15] A. Wood, Marx on right and justice.